



Permis probatoire, accident sous alcoolémie.

Par **pierrot34400**, le **13/10/2010** à **20:58**

Bonjour,

J'ai eu un accident le dimanche 10 octobre. Je suis en permis probatoire, j'ai 20 ans, j'avais 1,7 g d'alcool par litre de sang. Je suis rentré dans un mur, sans dégâts, juste la voiture classé épave.

J'aurais voulu savoir les risques et voir si je devrais repasser le permis, je devais avoir 8 points.

Mon permis a été délivré le 21/10/2009 mais j'ai eu mon permis un mois avant.

J'ai besoin de votre aide.

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **14/10/2010** à **03:52**

Vous avez commis un délit. Prenez un avocat, vous allez passer en correctionnelle où vous risquez prison, amende et peines complémentaires (comme l'interdiction de rouler même avec un scooter pendant 5 ans, annulation du permis, la suspension pour 3 ans etc.)

Du côté du permis, c'est d'office, moins 6 points et l'obligation de suivre une formation spécifique (dès qu'on perd 3 points en période probatoire)

Pour connaître la fin de la période probatoire, regardez sur votre permis. C'est logiquement, la date d'obtention et non la date de délivrance.

Par **pierrot34400**, le **14/10/2010** à **20:20**

bonsoir j'aurai voulu savoir le temps d'attente je n'ai même pas encore été convoqué par la gendarmerie.